

Boucle par les bois de Torpes et la crête d'Osselle



Une randonnée proposée par pnuninger

Cette randonnée vous emmène de Boussières à Torpes et traverse deux bois avant de rejoindre la crête d'Osselle et de redescendre gentiment au bord du Doubs avant le retour par la plaine de Boussières.

Durée	4h 50	Difficulté	Moyenne
Distance	14,50 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	242 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	242 m	Commune	Boussières (25320)
Point haut	349 m		
Point bas	225 m		



Trace n° 1029688

Randonnée accessible via la Gare de Torpes-Boussières.

Description

Stationnez sur le parking de la salle des fêtes de [Boussières](#).

(D/A) Prenez tout de suite le petit chemin en terre qui démarre à l'angle de l'ancien château d'eau et de la maison blanche au bout du parking. Suivez ce chemin en vous orientant plus à droite et en oubliant les chemins qui arrivent de gauche. La piste élargie va bientôt descendre en longeant en hauteur la départementale. Traversez-la pour prendre le petit chemin blanc en face.

(1) Au croisement de la D107 et de la D104, partez tout droit sur la deuxième citée en direction de [Torpes](#). Traversez le Doubs et montez à droite jusqu'au village.

(2) À l'entrée de la cour du château, prenez l'ancienne route qui traverse le village, jusqu'au croisement avec la D12. À ce croisement, partez à droite en direction de Grandfontaine. Sortez du village et suivez le pré jusqu'à l'entrée du bois.

(3) Quittez la route pour rentrer à gauche dans la forêt. Partez un peu sur la gauche à l'angle du champ puis plus loin obliquez à droite en montée en laissant le chemin mieux tracé de gauche. Arrivez à une barrière de propriété privée, tournez à l'équerre sur votre gauche pour sortir assez vite sur la petite route goudronnée qui mène à la Piroulette. Prenez à droite sur environ 150m.

(4) Quittez cette route en tournant à gauche sur une belle piste bien visible. Vous êtes dans le bois des Rans d'Archaux. Descendez tout droit ce chemin souvent humide et boueux, jusqu'à arriver à une petite cabane de chasse. Partez alors tout à gauche sur environ 100m pour sortir au bord d'un champ. Au coin du pré, empruntez le chemin à droite souvent raviné par les pluies et creusé par les sangliers. Suivez ce sentier jusqu'au ruisseau.

(5) À la traversée à gué du ruisseau vous pouvez le remonter sur quelques mètres jusqu'à sa source, ou en période de basses eaux aller tout droit pour atteindre la Source des Trois Chevaliers. Suivez le chemin, pas forcément très visible surtout en période de coupe de bois, pour atteindre la route départementale. Cette piste marque la séparation des coupes numero 6 et 7 que vous pouvez voir sur les arbres. Vous atteignez la D104.

(6) Traversez-la et marchez derrière la rangée de petits arbres. Les fougères sont souvent coupées et procurent un beau petit chemin. Un chemin va se proposer à vous sur la gauche à la cote 255.

(7) Vous entrez dans le bois du Gîte. C'est le chemin qui marque la limite entre les communes de Torpes et de [Routelle](#). Suivez-le à travers les belles futaies pour atteindre la D12 après une courte descente. Un panneau vous signale de faire attention à la traversée de route.

(8) Traversez la route et empruntez la rampe **très raide** devant vous. En 400m d'ascension, vous montez de 75m de dénivelé. Au sommet de la côte, un point de vue **non sécurisé** vous permet d'entrevoir les papeteries de Boussières.

(9) Partez dans la descente à gauche, dépassez le château d'eau, et atteignez un virage à gauche où vous apercevez la route.

(10) Au bas du chemin du château d'eau, prenez à droite un petit sentier en graviers qui longe les lotissements, l'ancien réservoir

Points de passage

- D/A Parking de la salle des fêtes**
N 47.157784° / E 5.900888° - alt. 282 m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle**
N 47.159257° / E 5.888613° - alt. 228 m - km 1.3
- 2 Carrefour du château**
N 47.16757° / E 5.892226° - alt. 252 m - km 2.56
- 3 Entrée dans le bois - Doubs (rivière) - Affluent de la Saône**
N 47.17937° / E 5.887546° - alt. 266 m - km 4.03
- 4 Le bois des Rans d'Archaux**
N 47.175698° / E 5.876794° - alt. 288 m - km 5.07
- 5 Traversée du ruisseau**
N 47.170632° / E 5.875938° - alt. 251 m - km 5.84
- 6 Sortie sur la D104**
N 47.168675° / E 5.871563° - alt. 267 m - km 6.62
- 7 Chemin limites de communes**
N 47.169064° / E 5.866474° - alt. 255 m - km 7.01
- 8 Traversée de la D12**
N 47.16036° / E 5.876824° - alt. 266 m - km 8.29
- 9 Sommet de la côte - Canal du Rhône au Rhin**
N 47.157655° / E 5.880451° - alt. 349 m - km 8.7
- 10 Bas du chemin château d'eau**
N 47.162604° / E 5.882434° - alt. 283 m - km 9.3
- 11 Chemin du Chauchoux**
N 47.149219° / E 5.886809° - alt. 226 m - km 12.81
- D/A Parking de la salle des fêtes**
N 47.157651° / E 5.901147° - alt. 282 m - km 14.5

d'eau et la Vierge de Torpes. Un banc et un belvédère sur la vallée vous invitent à cinq minutes de détente. Suivez les routes en descente pour rejoindre le carrefour avec la D104. Conservez par la droite cette route. Au carrefour de la Rue de la Corvée, tournez à droite pour rejoindre le carrefour du château.

(2) Prenez à droite la Rue de la Cry qui vous fait traverser un lotissement assez récent pour rejoindre ensuite l'itinéraire emprunté à l'aller. Rejoignez les cités des papeteries et au premier croisement partez à droite.

(1) Quittez la D104 et allez tout droit sur la D107. Traversez le hameau du Maroc et continuez. Dépassez la grotte visible en bord de route. **Attention** marchez plutôt à droite de la route pour avoir plus de place et de visibilité à l'endroit où la roche descend au bord de la route.

(11) Juste après le virage, traversez **avec prudence** pour suivre le chemin du Chauchoux. Vous verrez peut être le troupeau d'environ 300 moutons pâturent d'un côté ou de l'autre du chemin. Remontez en direction du village en marchant au bord de la D105. Passez devant le cimetière et remontez le village. Après la boulangerie, prenez la Rue des Richets à gauche et rejoignez le parking du départ (D/A).

Informations pratiques

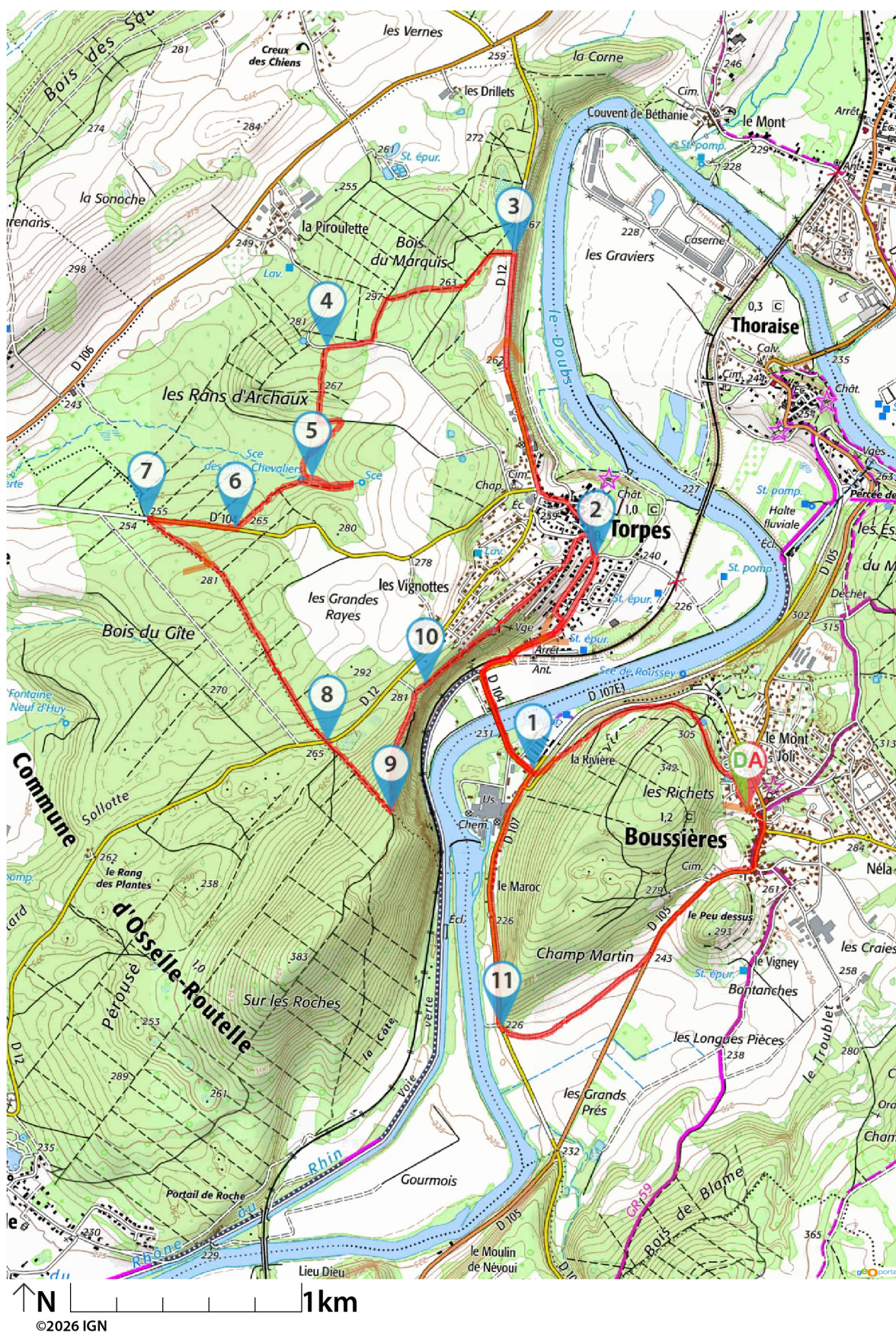
Boulangerie et épicerie bar à Boussières.
Petite restauration et sandwicherie au bar.

À voir

Église et avant porche de Boussières inscrits aux monuments historiques.
Source des Trois Chevaliers dans le bois des Rans d'Archaux.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-par-les-bois-de-torpes-et-la-crete/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

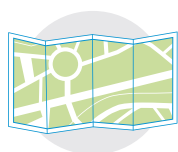
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



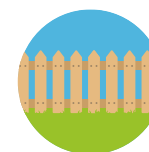
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



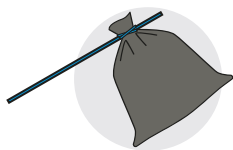
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.